

02 JAN. 2018

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 décembre 2017

Le huit décembre deux mille dix-sept, à quinze heures cinq, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la DRAC Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du huit novembre deux mille dix-sept.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Christine FAUQUET ; Monsieur Philippe LECOQ ; Madame Véronique PEAN ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Madame Sylvie LE CLECH ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Benjamin CADON ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Olivier L'HOSTIS

Les représentants du personnel :

Madame Sandrine BIGOT-LECLERC ; Madame Marie-Laure BOUKREDINE

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Anne BESNIER ; Monsieur Michel COSNIER ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Monsieur Charles FOURNIER ; Madame Maryline LAPLACE ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Pascal USSEGLIO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Pierre DALLOIS, chargé de mission industries culturelles et arts plastiques au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Jérôme DUPRE, contrôleur de gestion au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Madame Martine RICO, représentante du CESER ; Madame Karine SAUZET, cheffe de service territoires et publics au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 17

- Votants : 23 (dont 8 pouvoirs)

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°3

Délibération 33-2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Afin d'ajuster notre budget à l'activité, une décision modificative de budget est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.

Le 6 octobre dernier, la délibération du conseil d'administration a porté à 11 085 038.47 € le budget de l'agence.

Cette décision modificative de budget ne porte que sur la section de fonctionnement.

Elle est nécessaire pour l'agence afin de permettre la prise en compte de l'évolution des recettes et un meilleur suivi budgétaire analytique.

Section de fonctionnement

La variation de la section de fonctionnement de + 9 030 € s'explique comme suit :

Chapitre 013 (atténuation de charges)

Cette somme concerne des remboursements d'indemnités journalières pour un congé maternité.

Chapitre 70 (produits des services)

Cela correspond à un ajustement des recettes propres perçues par Ciclic :

- prévisions de recettes liées à la vente d'images et aux frais techniques afférents par le pôle patrimoine revues à la hausse (série documentaire « Les français du XX^{ème} siècle », diffusée sur France Télévisions) ;
- révision à la hausse des recettes issues de la billetterie du Cinémobile : la fréquentation totale devrait atteindre 58 000 spectateurs au 31 décembre 2017 (51 000 spectateurs prévus au BP, 60 200 spectateurs en 2016).

Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) :

Cela correspond à la confirmation de la diminution de la subvention allouée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire qui passe de 12 160 € en 2016 à 10 000 € en 2017 (16 300 € en 2015), dans le cadre d'un partenariat autour de la vie littéraire et du patrimoine.

En matière de dépenses, cette décision modificative de budget impacte essentiellement les chapitres suivants :

Chapitre 011 (charges à caractère général)

Il s'agit essentiellement de l'ajustement de nos prévisions à la réalité des actions menées.

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Il s'agit notamment d'ajustements quant au recrutement d'intervenants dans le cadre du dispositif *Lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui* (salariat) et d'un renfort ponctuel pour la régie technique de Ciclic Animation.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Il s'agit notamment d'ajustements quant au recrutement d'intervenants dans le cadre du dispositif *Lycéens, apprentis, livres et auteurs d'aujourd'hui* (droits d'auteur).

Le budget s'en trouve modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	290 850,00		290 850,00
Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00		30 000,00
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	61 200,00		61 200,00
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	328 699,09		328 699,09
	Total des opérations d'équipement	960 000,00		960 000,00
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	131 630,09		131 630,09
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	362 000,00		362 000,00
chapitre R 13	Subventions d'investissement	1 147 119,00		1 147 119,00
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00		30 000,00
	Total des dépenses d'investissement	1 670 749,09	0,00	1 670 749,09
	Total des recettes d'investissement	1 670 749,09	0,00	1 670 749,09
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 537 445,38	-1 790,00	1 535 655,38
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 877 250,00	4 840,00	2 882 090,00
chapitre D 022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
chapitre D 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	362 000,00		362 000,00
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 616 294,00	5 980,00	4 622 274,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	16 300,00		16 300,00
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 691 639,38		1 691 639,38
chapitre R 013	Atténuations de charges	87 830,00	2 100,00	89 930,00
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	290 850,00		290 850,00
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	559 535,00	9 690,00	569 225,00
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	6 713 660,00	-3 160,00	6 710 500,00
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	32 915,00	400,00	33 315,00
chapitre R 77	Produits exceptionnels	37 860,00		37 860,00
	Total des dépenses de fonctionnement	9 414 289,38	9 030,00	9 423 319,38
	Total des recettes de fonctionnement	9 414 289,38	9 030,00	9 423 319,38

BUDGET GLOBAL SOUMIS AU VOTE	Budget alloué	DM 3	Budget après DM 3
Total des dépenses	11 085 038,47	9 030,00	11 094 068,47
Total des recettes	11 085 038,47	9 030,00	11 094 068,47

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver la décision modificative de budget n°3 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique, qui porte à 11 094 068.47 € le budget de l'agence, soit 9 423 319.38 € la section de fonctionnement et 1 670 749.09 € la section d'investissement.

Votants : 23

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT

